



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA VILLE DE LA MADELEINE**

Le jeudi 30 juin 2022 à 18 h 15, les membres du Conseil Municipal de La Madeleine se sont réunis, sous la présidence de M. Sébastien LEPRETRE, Maire, à l'Hôtel de Ville. La convocation a été envoyée, affichée aux portes de la Mairie et publiée sur le site internet de la Ville le vendredi 24 juin 2022 conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers :

en exercice : 35
présents : 30
absent : 1
**excusés-
 représentés : 4**
votants : 34

Secrétaire de séance : DZIALAK Remi

Présents : M. LEPRÊTRE Sébastien, M. LONGUENESSE Justin, MME MASSIET-ZIELINSKI Violette, M. FLAJOLET Bruno, Mme LE ROY Céline, M. ZIZA Eryck, Mme POUILLIE Stéphanie, M. ROBIN Olivier, Mme BRICHET Céline, M. POUTRAIN Arnaud, M. AGRAPART Sérénus, Mme BOUX Doriane, M. BRONSART François, Mme COLIN Virginie, M. DE LA FOUCHARDIERE Grégoire, Mme DELANNOY Michèle, Mme DUPEND Cécile, M. DZIALAK Rémi, Mme FAUCONNIER Isabelle, M. LECLERCQ Michel, Mme MASQUELIN Marie, M. PIETRINI Bruno, Mme ROGE Florence, Mme SENSE Isabelle, M. SINGER Martial, Mme TASSIS Heidi, Mme FEROLDI Julie, M. MOSBAH Pascal, M. RINALDI Roberto, Mme ROUSSEL Hélène conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés-représentés : Mme BIZOT Evelyne, M. LAURENT Quentin, Mme TAILLIEZ Belinda, Mme LIEVIN Mathilde

Rapporteur : Monsieur LEPRETRE Sébastien

01/04 COMMUNICATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT LA SPL EURAILLE SUR LES EXERCICES 2016 à 2020

Vu le code des juridictions financières, notamment l'article L243-6,

Vu le courrier recommandé de la Chambre régionale des Comptes reçu le 2 juin 2022,

Vu l'avis de la Commission Affaires générales et Intercommunales réunie le 10 juin 2022,

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes Hauts de France, dans sa séance du 22 février 2022, a arrêté le rapport d'observations définitives sur la gestion de la Société Publique Locale Euralille concernant les exercices 2016 à 2020,

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215903683-20220707-01_04_CM_V20622-DE

Considérant que ce rapport doit être communiqué à l'ensemble des collectivités territoriales qui détiennent une partie du capital,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France concernant les exercices 2016 à 2020 de la Société Publique Locale Euralille.

Pour extrait conforme
transmis en Préfecture le :

le 7 JUIL 2022



Le Maire
SÉBASTIEN LEPRÊTRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.